



AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 13 octobre 2020 à 19 h 30, au centre communautaire situé 412, place Saint-Michel, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2020-09-0037 pour délivrer le permis de lotissement (# 2020-09-0011) visant à déplacer la ligne de propriété mitoyenne des lots 3 991 062 (lot projeté 6 391 443) et 3 991 063 (lot projeté 6 391 444).

À la suite de cette modification:

- le lot projeté 6 391 443 aura une superficie de 868,3 mètres carrés, alors qu'en vertu de l'article 17 du règlement numéro 186 sur le lotissement, la superficie minimale est de 1 400 mètres carrés.
- le lot projeté 6 391 444 aura une superficie de 1124,9 mètres carrés, alors qu'en vertu de l'article 17 du règlement numéro 186 sur le lotissement, la superficie minimale est de 1 400 mètres carrés.

De plus, il y a lieu de régulariser la marge arrière de 0,88 mètre de la remise d'un étage située sur le lot 3 991 062 (lot projeté 36 391 443), alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, une remise doit être implantée à 1 mètre d'une limite de propriété.

Cette demande est localisée au 469, rue Réjean, Saint-Michel (lots 3 991 062 et 3 991 063 du cadastre du Québec), dans la zone R-11.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation ou pourront envoyer par courriel à greffe@mst-michel.ca, ses commentaires relativement à cette demande de dérogation, lesquels seront soumis au conseil municipal.

Fait et donné à St-Michel, ce 23^e jour du mois de septembre 2020.

Signé: (s) Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)